CR DU CONSEIL MUNICIPAL N°17 du 14 décembre 2021

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Marie BERGOUGNOUX – Francine DANEL – Gilles FORT – Alistair MOON – Michel PIERIE – Nicolas RAYNAL – Jacques RIVIEYRAN – Corinne ROJO – Sandrine VILLENEUVE

Convocation du 8 Décembre 2021

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Nicolas TRICHAUD – Verena VOARINO

Procuration (s) : Nicolas TRICHAUD à Bernard FERRET
Verena VOARINO à Michel PIERIE

Secrétaire de Séance : Guilène ANDURAND

Approbation du compte rendu du conseil N° 16 du 9 Novembre 2021

Délibérations

1. La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/01/2022.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle embauche, mais juste la proposition de promotion interne faite par la commission personnel et validée par le comité technique. Par délibération du 28 Novembre 2019, M Adélio DIAS a été nommé au poste d'agent de maîtrise par promotion interne avec accord du comité technique. Nos deux agents techniques occupant les mêmes fonctions, il parait logique à la vue de leurs missions qu'ils aient le même grade.
La commission personnel réunie le 30 novembre à donnée un avis favorable ainsi que le comité technique pour nommer M Jean REY au grade d'agent de maîtrise à compter du 1er janvier 2022.
Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Question portée au vote : pour ou contre l'ouverture de poste d'un agent de maîtrise et la nomination de M Jean REY a ce poste par promotion interne.

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

2. Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'achat de fournitures de bureau et de ramettes de papier.

Depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés. Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.
Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement d'achat de fournitures de bureau et de ramettes de papier, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à l'adhésion de ce groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et de ramettes de papier.

Question portée au vote : Pour ou contre l'adhésion au marché de commande d'achat de fournitures de bureau et de ramettes de papier et donner autorisation au Maire de signer la convention.

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

Projet

3. Renouvellement de la convention pour installation d'un pont radio dans le clocher de l'église.

La précédente délibération date du 13 juin 2018, et faisait suite à la demande de la société « Les Vignobles Alain GAYREL » afin d'implanter un pont radio dans le clocher de l'église. L'implantation du pont radio dans le clocher de l'église, a bien permis d'améliorer les connexions internet et téléphoniques de cette entreprise.
La commune propose de reconduire la convention d'occupation précaire et révocable du clocher de l'église pour une durée de 4 ans. Cette occupation donnera lieu à une redevance de 300 € par an qui couvrira les frais d'électricité.
Pour ce faire, le renouvellement de la convention tripartite doit être signée par l'entreprise « Les Vignobles Alain GAYREL », le Diocèse et la commune.

Question portée au vote : Pour ou contre le renouvellement de la convention citée en objet

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

4. Rétrocession des parcelle B1983, B1985, B1986, B1989 et B1990 à la commune et acquisition à l'Euro symbolique

Evoqué lors du conseil du 30 juin 2018 et confirmé par le document d'arpentage du 26/10/2018 dressé par Olivier TOVO, géomètre expert, les parcelles B1983, B1985, B1986, B1989 et B1990, nouvellement créées se trouvent sur le chemin communal des Lizes, il convient de régulariser.
Pour rappel, suite à un bornage demandé par M ROBERT et M CHEVREUL il apparaît que la limite de leurs parcelles se trouve déborder sur la voirie communale au chemin des lizes. Il avait été acté par le conseil en place afin de régulariser, qu'en échange de la cession des surfaces concernées au profil de la commune, la collectivité prenne en charge les frais de bornage (Voir plan en PJ).
Il est nécessaire aujourd'hui de régulariser par délibération cette cession à l'€ symbolique et d'autoriser M le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Question portée au vote : Pour ou contre la cession à l'Euro symbolique des parcelles cités ci-dessus au profil de la commune

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

5. Délibération modificative au budget principal

Les écritures de fin d'année font apparaître que le chapitre 16 n'a pas été suffisamment crédité lors du vote du Budget 2021 et notamment le compte « 1641 – Remboursement du capital des emprunts ». Ainsi, il est nécessaire d'alimenter ce compte pour un montant supplémentaire de 7 000€.
Le Maire propose de virer 7 000 € de l'opération « 264 – Achat terrains » vers le compte « 1641 – Remboursement du capital des emprunts ».

Décision Modificative N°2

Section	Sens	Opération	Chapitre	Article	Montant
Investissement	Dépense	264 – Achats terrains	21	2111 – Terrains nus	- 7 000 €
		Total			- 7 000€
		Hors opération	16	1641 – Dépôts et cautionnements versés	7 000 €
		Total			7 000€

Question portée au vote : Pour ou contre la décision modificative proposée.

Pour	Contre	Abstention
13	**0**	**2**

Projet

6. Délibération modificative au budget bâtiments locatifs communaux

Afin de présenter un compte administratif sincère du budget bâtiment locatif il est nécessaires d'affecter les dépenses de travaux en régie financées par le budget général issues du projet ‘’Ruine de la Cruz ‘’. Il s'agit là, de prendre en compte le temps passé par nos agents pour défricher le terrain, enlever les encombrants et démolir le bâti. Ainsi que les factures de location de la mini-pelle et du broyeur de végétaux. (Ci-dessous les montants)

TRAVAUX EN REGIE 2021

PARKING ECOLE

Fournitures	Budget	N°mandat	Compte	Tiers	Montant	Retenu
Location mini-pelle	Principal	370	615231	Loxam	1845,23	738,09
Gravier	Principal	371	615231	PUM	428,4	428,4
TOTAL						**1166,49**

Main d'œuvre	Agent	Coût horaire	Nombre d'he	Total
	REY Jean	24,02	16	384,32
	DIAS Adelio	25,92	8	207,36
	PERALES Rom	13,15	4	52,6
TOTAL				**644,28**
TOTAL PARKING ECOLE				**1810,77**

RUINE DE LA CRUZ

Fournitures	Budget	N°mandat	Compte	Tiers	Montant	Retenu
Location mini-pelle	Principal	370	615231	Loxam	1845,23	1107,14
Location Broyeur	Locatif	19	61551	G2M SARL	210	210
TOTAL						**1317,14**

Main d'œuvre	Agent	Coût horaire	Nombre d'he	Total
Débroussaillage	REY Jean	24,02	24	576,48
	DIAS Adelio	25,92	24	622,08
Démolition	REY Jean	24,02	24,5	588,49
	DIAS Adelio	25,92	12	311,04
	PERALES Rom	13,15	8	105,2
TOTAL				**2203,29**
TOTAL RUINE DE LA CRUZ				**3520,43**

Décision Modificative N°1 – Budget bâtiments locatifs communaux

Section	Sens	Opération	Chapitre	Article	Montant
Investissement	Dépense	Hors opération	040	21318 – Autres bâtiments publics	3 525 €
		268 – Maison de La Cruz	21	21318 – Autres bâtiments publics	- 3 525 €
Fonctionnement	Dépense	Hors opération	012	6215 – Personnel affectée par la collectivité de rattachement	2 205€
		Hors opération	011	6162 – Assurance obligatoire – Dommage construction	- 2 205 €

Question portée au vote : Pour ou contre la décision modificative proposée.

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

7. Dossier LEADER – Valorisation du petit patrimoine bâti (lavoir Mauriac)

Une des communes de l'opération collaborative intitulée « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac » a modifié sa demande. En tant que chef de file il nous revient de modifier la délibération N°11_2021_03 du 29 Novembre 2021

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
Travaux de restauration, rénovation et/ou réfection de bâtiments ou d'éléments de patrimoine Achat de matériaux	111 567,45	Europe Feader Etat Région Département Autofinancement communes dont 51 869,32 € appelant du feader	51 869,32 2 025,00 15 533,82 10 116,82 32 022,44	46,56 2,28 13,29 9,08 28,79
Total dépenses	111 567,45	Total ressources	111 567,40	100 %

Question portée au vote : Pour ou contre la demande de subvention des fonds leaders dans le cadre de l'opération collaborative citée ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

8. Renouvellement et Avenant à la convention Commune de Senouillac / Association « Les Amis de saint Martin et Mauriac ».

Pour rappel, En 2014, suite au don des parcelles Section D (Mauriac) N°141 et N°142 à l'Euro symbolique, la commune par délibération appuyée d'une convention d'occupation du domaine public, a désigné cette association pour équiper et entretenir le site touristique dénommé ''Aire d'el mas''.

Les statuts de l'association ayant pour objet : ''*activités de découvertes et activités touristiques : chemins, lavoirs, parcours, espaces verts et fleuris ; recherche historique et archéologique du site ; amélioration du patrimoine par le maintien et la restauration du bâti et meublant des édifices et autres bâtiments ; manifestations diverses. Les activités organisées par l'association sont reconnues d'intérêt général et présentent pour la commune un intérêt avéré, en application de l'article L. 2125-1 du Code de la propriété des personnes publiques. '' :*

La commune de Senouillac ayant pour projet d'engager des travaux de restauration du site de Mauriac (Cadrans solaires, extérieurs de l'Eglise, lavoir, mais aussi la création d'un parcours ludique et découverte). L'association force de proposition et à l'origine du projet de restauration des cadrans se propose maintenant par convention collaboration d'aider la collectivité par la recherche historique et l'élaboration du parcours ludique et découverte. Il convient après débat et avis du conseil de renouveler la convention existante et d'y annexer en plus de l'objet de la gestion de l'aire d'el Mas, ''la recherche historique sur le patrimoine de Mauriac en vue de la restauration des cadrans solaires et la création du parcours ludique et découverte''

Question portée au vote : Pour ou contre le renouvellement et l'avenant cité ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

Projet

Avancement des projets en cours.

1. **Travaux du lavoir de Mauriac** (Michel)

Les pierres de récupération ont été apportées sur place et le CPIE à bien commencé les travaux, mais la météo n'a pas aidé le chantier (stoppé deux semaines). Le chemin d'accès est en cours de réalisation, mais le chantier pourrait être dévié sur restauration du petit ''évier'' et de sa voute effondrée.

M Novella Ingénieur des Services Culturels et du Patrimoine du Tarn viens sur site le mardi 14/12. Nous devons voir avec lui le choix du type de matériaux pour la rambarde de sécurité.

Les figuiers qui poussaient sur le clocher de l'église ont été enlevés par nos agents à l'aide d'une nacelle, et le contournement du site côté Est a été élagué de façon à bien mettre en valeur le passage et sa future réouverture.

2. **Parcours ludique et découverte de Mauriac.** (Michel)

Avec l'aide de M Jérémy PRINGAULT chargé d'interprétation du patrimoine auprès du CPIE et de l'association les Amis de St Martin et Mauriac (convention en délibération ci-dessus), il est proposé de travailler sur la réalisation d'un parcours ludique et découverte afin de mettre en avant tous les travaux de réhabilitation à réaliser. Les points d'intérêts sont : L'église, l'architecture, les points de vue, le lavoir, les remparts, le château, les plantes, le territoire agricole, vue sur le vignoble gaillacois et les cadrans solaires.

3. **Côté projet requalification de l'espace public de Mauriac (Bernard)**

Quatre candidats ont été retenus pour présenter un projet sous la forme d'un schéma, croquis (A1) visant à mettre en avant les stratégies de stationnement, d'aménagement des ruelles et de la requalification piétonnières ainsi qu'un préchiffrage sommaire. Les quatre candidats se sont présentés aux dates prévues pour la visite sur le terrain, ils devront rendre leur ''copie'' pour le 25 Janvier 2022 à 17h00 dernier délais.

4. **Matériel : DAE (défibrillateurs automatisés externes) (Nicolas B)**

La loi N° -2018-528 du 28 Juin 2018 précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE, à savoir à partir du 1er janvier 2021 les ERP de catégorie 4 et du 1er janvier 2020 certain ERP de catégorie 5.
Notre défibrillateur étant obsolète il convient d'en changer, il est également proposé d'équiper le local du stade.
D'un point de vue responsabilité il est important de préciser que : ''Un défibrillateur est un matériel médical dont le défaut d'exploitation crée un risque juridique pénal pour l'exploitant propriétaire''. Il est proposé de choisir comme fournisseur, celui qui a été retenu par l'achat groupé au niveau de l'agglomération, il nous appliquerait les mêmes conditions tarifaire. **L'option de la location option 1 est privilégiée par le conseil.**

Projet

5. Maison rue du Lavoir : (Sylvain)

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué la consultation d'un architecte afin d'aider la commission dans le choix de l'aménagement intérieur. Après restitution de deux schémas, le choix d'aménagement s'est porté sur l'option N° 1 qui consiste à réaliser une modification de la toiture par une surélévation. Ce qui permettrait de créer deux pièces au deuxième étage et par la même augmenter la surface à louer et donc le loyer.

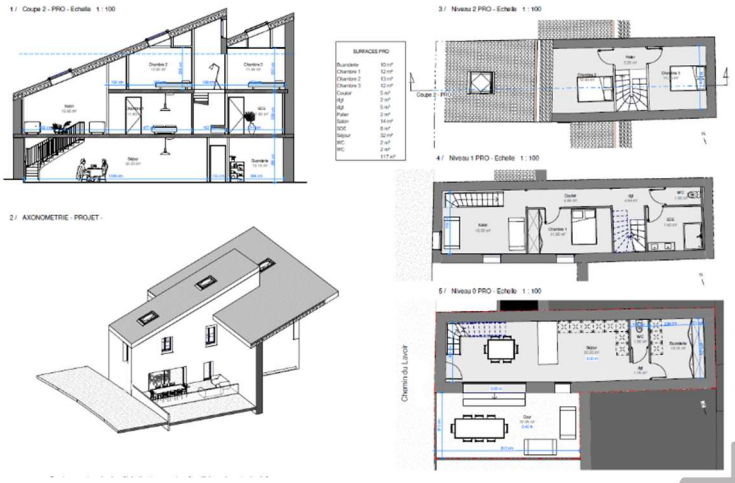

Le positionnement de l'escalier, élément important vu la configuration de la bâtisse tout en longueur s'est porté sur la gauche de la bâtisse. Cela permet d'avoir au RDC une pièce (séjour/cuisine de 32m²). Il est également prévu de décaisser la partie extérieure pour permettre ensuite la création d'ouvertures (des baies vitrées) et d'être de plein pied avec l'intérieur. Cela permettra également d'assainir l'ensemble. Les deux artisans qui avaient fait les devis initiaux sont revenus sur place pour évaluer les travaux supplémentaires. Nous sommes en attente de la venue d'un troisième artisan.

Les termes de la Convention type conclue entre l'Etat et la commune de Senouillac en application des articles L. 353-1 et L. 831-1 (3°) du code de la construction et de l'habitation pour le programme de réhabilitation, financé par un PAM, d'une maison d'habitation, sise au 4 rue du Lavoir a été revue avec la nouvelle surface de 117m² habitable. La partie garage et jardin sera exclue de la convention et pourra être louée séparément.

6. Bâtiment : Fenêtres du presbytère (Sylvain)

Comme expliqué avant l'été, il avait été question de changer les plus anciennes fenêtres du presbytère côté Sud-Ouest (côté rue) dont quelques-unes sont de véritables passoires. Deux devis ont été produits (en PJ) pour un montant total pose comprise de 5 905€ et 6813€ (en comparant le comparable, dont les 2 fenêtres de l'étage "cintrées"). La somme n'est pas mince et le cintrage à lui seul représente une plus-value de plus de 1000€ mais il est important de donner l'exemple en respectant l'architecture du patrimoine que nous entretenons. Le choix des fenêtre cintrées est retenue pour un montant de 5 905€ TTC

7. Côté agglomération (Bernard)

- Comme annoncé avec la fiscalisation de la compétence scolaire, la convention scolaire et périscolaire s'achève cette fin d'année.
- L'année 2022 sera l'année de démarrage du nouveau PLUI, les phases de concertations avec les élus communaux vont démarrer dès le premier trimestre 2022, parallèlement un registre de concertation est disponible à l'accueil de la Mairie, chaque administré pourra émettre son souhait quant au futur PLUi.
- Côté assainissement **individuel**, un avenant prorogeant d'un an le marché avec la Sté ST2D a été voté en séance du 13 décembre afin de permettre à l'agglomération de mieux structurer ce service. Les périodes du contrôle décennal de bon fonctionnement ont été callées par délibération entre la 9éme et la 10éme date d'anniversaire de l'installation contrôlée.
- Côté assainissement **collectif**, les administrés reliés à l'assainissement collectif ont commencé à recevoir leur facture 2021 de l'agglomération directement éditée par le Syndicat de l'eau accompagné d'un courrier explicatif. L'harmonisation des périodes de facturations basées sur l'année civile a fait que les administrés de la commune de Senouillac se trouvent facturés sur 22 mois en 2021. Il est important que toutes les personnes qui se trouveraient en difficulté pour le paiement se rapprochent de la trésorerie de Gaillac (qui est avertie) pour demander un paiement séquencé.

L'harmonisation de la tarification a démarré, elle ne devrait pas impacter la commune de Senouillac pour l'instant, car nos tarifs se situent dans la tranche des tarifs moyens.

- La commission cadre de vie propose pour le suivi et l'entretien des bâtiments la mise en place d'un logiciel métier, ou chaque personne désignée par la commune pourra signaler les interventions à faire sur les bâtiments scolaires.

Projet

- Coté voirie agglomération, un état des lieux précis de chaque voirie à été réalisé et doit être restitué aux communes tout début d'année 2022. Les montants des AC provisoires pour les dépenses de voiries ont été reportées pour 2022. Soit pour Senouillac en reste à charge de 49 500€ en investissement et 5 000€ en fonctionnement.

8. Un petit CR sur la procédure de reprise des concessions (Nicolas T)

"Le 20 novembre a eu lieu au cimetière la visite des concessions pour lesquelles une procédure de reprise pour état d'abandon est engagée. 5 familles (au sens large) étaient au rendez-vous afin d'infirmer pour la plupart l'état d'abandon et interrompre la procédure. Au final, sur 50 procédures lancées, 10 sont interrompues. En plus de l'important travail en amont (préparation des visites, accueil du public, récolte des informations, ...) un dernier effort considérable a dû être fait pour éditer et afficher au cimetière et en mairie l'ensemble des PV et arrêtés dans les temps (ils seront retirés, puis remis, puis retirés etc. durant plusieurs semaines comme l'attend la procédure). Rendez-vous en novembre 2022 pour la prochaine visite de constat. D'ici là, un règlement intérieur doit être rédigé pour assurer et appuyer sur le long terme la bonne gestion des cimetières de la commune. Proposition est faite de faire pousser de la jachère fleurie sur le fond nord du cimetière. Plus globalement, une feuille de route d'entretien de fond du cimetière doit être établie pour les X années à venir. C'est cette démarche qui motive pleinement la procédure de reprise que nous venons d'engager."

9. Positionnement sur la journée du 14 Juillet et la reconduite du feu d'artifice (Guilène)

L'ensemble du conseil est favorable pour la reconduite du feu d'artifice du 14 juillet pour l'année 2022.

10. Agenda de poche 2022

L'agenda 2022 sera la dernière édition.

11. Point étape carrefour devant école.

12. Positionnement sur le rallye 2022

Le conseil se positionne pour le passage du rallye sur la commune de Senouillac par 9 voix pour et 6 voix contre.

Calendrier :
Cérémonie des vœux le 14 janvier à 19h à la salle des fêtes.

Fin de séance à : 23h30

Prochain conseil le 18 janvier 2022

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Francine DANEL	Sylvain RICOLA	Verena VOARINO Procuration à Michel PIERIE
Nicolas RAYNAL	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX	Sandrine VILLENEUVE
Nicolas TRICHAUD Procuration à Bernard FERRET	Alistair MOON	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN

Projet